



les témoignages de la famille sont-ils recevables par la justice, et la gendarmerie

Par **chanchan86**, le **26/11/2020** à **09:16**

Les témoignages des grands-parents et de la famille sont ils recevables par la justice, peut-on aussi les apporter en gendarmerie sous forme de main-courante.

Un cousin issu de germain a des problèmes avec sa compagne qui est partie et l'accuse de violences conjugales.

Elle dit vouloir donner l'enfant (10 mois) au père pendant une journée. L'enfant serait donné au père a un mi-chemin entre le domicile de la mère et le domicile du père. La famille s'inquiète et voudrait que quelqu'un accompagne le père au moment ou il prend sa fille et au moment où il la rend à la maman. Pour être sure que tout se passe bien et pour attester que l'enfant est en bonne santé.

En cas de problème le témoignage fait-il foi en justice s'il est formulé dans les règles requises.

Peut-il être communiqué à la gendarmerie sous forme de main-courante,

Merci pour votre réponse rapide

Cordialement

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Par **Zénas Nomikos**, le **26/11/2020** à **10:18**

Bonjour,

toute personne soupçonnée est présumée innocente jusqu'à ce qu'elle soit déclarée coupable.

Par **youris**, le **26/11/2020** à **10:33**

bonjour,

la compagne de la cousine a-t-elle déposé une plainte contre le père de son enfant ?

y-a-t-il une décision prise par le JAF relative à la garde de cet enfant ?

il est possible d'organiser des rencontres médiatisées, c'est à dire en présence de tiers.

je ne comprends pas l'attitude de la mère qui va confier le bébé à son compagnon qu'elle accuse de violences.

salutations